

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 décembre 2016

Communiqué de presse

Le dispositif Embauche PME, instituant une aide à l'embauche pour les petites et moyennes entreprises est prolongé de 6 mois jusqu'au 30 juin 2017, par décret du 28 décembre 2016.

Pour rappel, il s'agit d'une prime trimestrielle de 500 € versée durant les deux premières années du contrat (soit 4.000 € sur 2 ans au maximum), en faveur de toutes les PME de moins de 250 salariés. Les seules conditions sont de recruter un salarié entre 1 et 1,3 SMIC pour un CDI ou CDD (≥6mois) ou contrat de professionnalisation (≥6mois).

Cette aide à l'embauche est cumulable avec d'autres dispositifs emploi dont le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) établi à 9 % de la masse salariale et les exonérations de charges spécifiques pour l'Outre-mer.

Cette mesure qui vise à alléger le coût du travail faveur des PME et ainsi, couplé avec le CICE, de restaurer leur compétitivité a connu un succès important. En effet, ce sont 3215 embauches sur l'année 2016 qui ont bénéficié de cette aide.

Les services de l'Etat, Préfecture de la Martinique, DIECCTE, ASP, URSSAF, sont tous mobilisés pour la mise en œuvre de ce plan pour l'emploi.

Pour l'obtenir, un mode d'emploi simple et rapide :

La demande est à remplir sur le site **EmbauchePME.gouv.fr** et à envoyer signée à l'ASP Martinique - Zone de Manhity - 97 232 Le Lamentin



Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : Prefet de la martinique